



**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 836-2**

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement n° 836-2 modifiant le règlement n°836 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, a été adopté par le Conseil municipal le 10 octobre 2023.

Le règlement n° 836-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA  
Directrice du service du greffe et greffière